

Nombre de membres au Conseil métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers présents : 84 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 13 Absent(s) excusé(s) : 16 Absent(s) : 0
---	--	--

Date de convocation : 22 septembre 2020

Vote(s) pour : 94
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 28 septembre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2020-09-28-CC-6 :

Prise de la délégation des aides à la pierre.

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L. 301-5-1,
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020 portant adoption du PLH de Metz Métropole pour la période 2020-2025,
VU le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de Metz Métropole et notamment son orientation "Piloter et partager la mise en œuvre de la politique de l'habitat" et son action n° 22 "Mettre en œuvre la délégation des aides à la pierre",
CONSIDERANT l'intérêt de se doter d'un outil pour piloter la mise en œuvre de la politique de l'habitat métropolitaine et ainsi compléter les actions déjà engagées dans ce domaine,

APPROUVE la prise de la délégation des aides à la pierre pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2021,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter formellement auprès du représentant de l'Etat la délégation de cette compétence,

AUTORISE Monsieur le Président à mettre au point et à signer la convention de délégation des aides à la pierre et la convention de gestion pluriannuelle avec l'ANAH, ainsi que toutes pièces et documents contractuels se rapportant à cette affaire,

DELEGUE, en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Monsieur le Président la signature des agréments des opérations de logements sociaux et les décisions d'attributions des aides de l'ANAH.

Résumé de l'acte

057-200039865-20200928-09-28-2020-DC6-DE

Numéro de l'acte : 09-28-2020-DC6
Date de décision : lundi 28 septembre 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Prise de la délégation des aides à la pierre
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 30/09/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200928-09-28-2020-DC6-DE
Document principal : 99_DE-6.pdf

Historique :

30/09/20 10:13	En cours de création	
30/09/20 10:14	En préparation	Catherine DELLES
30/09/20 10:43	Reçu	Catherine DELLES
30/09/20 10:54	En cours de transmission	
30/09/20 10:55	Transmis en Préfecture	
30/09/20 11:04	Accusé de réception reçu	